

# Zuydcoote: L'Ordre des kinésithérapeutes attaque l'hôpital et un praticien pour exercice illégal

L'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes a assigné devant le tribunal correctionnel l'hôpital maritime de Zuydcoote et un praticien ayant exercé dans l'établissement durant plus d'un an sans avoir de diplôme valable, selon les plaignants.

Alexis Constant | 16/05/2019



L'hôpital maritime Vancauwenberghe devra s'expliquer sur le recrutement d'un « kiné » sans diplôme reconnu, selon l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes. - VDNPQR

**L'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes** (<http://www.ordremk.fr/>) a assigné devant le tribunal correctionnel **l'hôpital de Zuydcoote** (<http://www.lavoixdunord.fr/archive/recup%3A/region/enfin-un-directeur-pour-l-hopital-maritime-de-zuydcoote-ia17b47632n2425965>) et un kinésithérapeute, du moins se prétendant comme tel, pour exercice illégal de cette profession réglementée.

## Des dénonciations anonymes

Entre novembre 2015 et janvier 2017, Jérémie L. originaire de **Boulogne-sur-Mer** (<http://www.lavoixdunord.fr/region/boulogne-et-ses-environs/boulogne-sur-mer>), a exercé à l'hôpital maritime Vancauwenberghe en tant que « kiné ». **Des dénonciations anonymes ont été envoyées** à l'Ordre des kinésithérapeutes, indiquant que le praticien n'avait pas les diplômes requis pour exercer cette profession médicale, en l'occurrence, un diplôme obtenu au Maroc et qui n'aurait aucune valeur en France. **Une plainte avait été déposée au parquet de Dunkerque** (<https://lavdn.lavoixdunord.fr/396873/article/2018-06-14/l-ancien-procureur-de-dunkerque-condamne-pour-injures-publiques?bot%3D1>) mais classée sans

---

L'Ordre a alors décidé de saisir directement le tribunal, mettant en cause le kiné ainsi que l'hôpital qui, selon les plaignants, était **au courant de l'impossibilité d'exercer de son employé**. L'Ordre est d'autant plus remonté que les cas pris en charge par **l'hôpital de Zuydcoote (<http://www.lavoixdunord.fr/region/hopital-de-zuydcoote-nous-n-arrivons-plus-a-faire-ia17b47632n1785517>)** peuvent s'avérer très lourds dans les programmes de rééducation des patients.

## **Un procès pour le 15 janvier**

L'audience de ce mercredi avait pour finalité de fixer la consignation des plaignants en s'assurant qu'ils maintenaient leurs griefs, dans l'attente d'un procès qui a été fixé au 15 janvier.